

Première année d'accès aux filières de Santé - Médecine - Maïeutique - Odontologie - Pharmacie - et Kiné



Diplôme
Diplôme d'Etat
en santé



**Domaine(s)
d'étude**
Maïeutique,
Médecine,
Métiers de la
rééducation,
Métiers du soin,
Odontologie,
Pharmacie,
Génie pharma



Accessible en
Formation
initiale



Établissements
Université
Toulouse
III TEST -
Université de
Toulouse

Présentation

Organisation de la première année d'accès aux filières
médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (MMOP)

Deux parcours possibles.

- Le parcours spécifique "accès santé" : PASS
- Les licences avec "accès santé" : L.AS Les deux parcours sont constitués d'enseignements spécifiques au parcours et d'une option.

Plaquette MMOP-K

Et après...

Poursuite d'études

L'accès en 2

Le nombre de places en 2e année **numerus apertus** pour les différentes filières MMOP est fixé par les universités en

fonction de leur capacité de formation et des besoins définis par les agences régionales de santé (ARS).

L'accès en MMOP reste sélectif. Tout étudiant peut présenter sa candidature pour **au moins 2 des formations** parmi MMOP. Il dispose de **2 chances** d'accéder en MMOP, mais il n'existe **pas de redoublement en PASS.**

- **Seuls les étudiants qui valident en 1re session (pas à la seconde session "rattrapage"), l'ensemble des ECTS de la L.AS ou du PASS peuvent accéder aux filières MMOP.**
- **Que la voie choisie soit la PASS ou la L.AS, il existe une 2e chance pour accéder aux formations MMOP-K.**

Dans tous les cas, cette **2e chance s'effectuera via une licence, PASS ne se redoublant pas.**

- Selon les **résultats**, validation ou non de votre année et de vos options, l'accès à cette deuxième chance se fait à l'issue de la L2 ou de la L3.
- Pour cela, il faudra avoir validé les ECTS de l'option santé (ou son équivalent en PASS) **ET** valider 60 crédits **supplémentaires**, c'est à dire en avoir obtenu 120 ECTS (L2) ou 180 ECTS (L3) dans une mention de Licence **à la session 1 (pas à la seconde session "rattrapage")**.

- Les 60 ECTS de l'année de licence (en L2 ou L3) doivent être obtenus **en totalité** durant l'année universitaire de candidature en MMOP (sauf dans le cadre d'un Régime spécial d'étude - RSE)

Poursuivre ses études ou se réorienter ?

Que vous soyez en PASS ou en L.AS, Il est indispensable **d'anticiper les démarches pour votre poursuite d'étude ou votre réorientation**. Sans attendre vos résultats et les possibilités de poursuite d'études qui en découleront, **il est fortement recommandé de faire des vœux de précaution** via Parcoursup (pour une 1re année post-bac) et de vous renseigner sur les démarches à effectuer, en fonction de votre situation et de votre projet.

- **Depuis un parcours PASS** : les étudiants ne peuvent pas redoubler. Selon la situation (🔗 [validation de l'année ou non](#)) et le projet, les étudiants pourront soit continuer en 2e année de la mention de licence de l'option disciplinaire choisie (avec ou sans l'option santé), soit se réorienter vers une autre 1re année pos-bac via Parcoursup, soit 🔗 [se réorienter et candidater dans une 2e année d'une autre formation](#).
- **Depuis un parcours L.AS** : selon la situation (🔗 [validation de l'année ou non](#)) et le projet, les étudiants pourront soit continuer en 2e année de la mention de licence (avec ou sans l'option santé), soit redoubler (sans l'option santé), soit se réorienter vers une autre 1re année pos-bac via Parcoursup, soit 🔗 [se réorienter et candidater dans une 2e année d'une autre formation](#).

Infos pratiques

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

🔗 <https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/premiere-annee-acces-aux-filieres-de-sante-medecine-maieutique-odontologie-pharmacie-et-kine>